



## Transfert de propriété lors d'une séparation

Par **Delphine**, le **25/03/2010** à **14:09**

Bonjour,

J'ai acheté une maison à 50/50 avec mon conjoint (pacsé) en juillet 2009. Aujourd'hui nous nous séparons mais c'est moi qui reste dans la maison.

Que dois-je faire au niveau du notaire? Cela entraîne-t-il une vente de sa part, un rachat de part de la mienne ou alors un transfert de propriété donc une désolidarisation?

A combien cela va-t-il me revenir financièrement ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Delphine

Par **fif64**, le **25/03/2010** à **16:05**

Tout d'abord, je vous conseille de ne pas rompre le pacs tant que ça n'a pas été réglé.

Si vous êtes pacsés, vous allez procéder à un partage, donc vous allez payer environ 2% de frais sur la totalité de la maison.

Si vous n'êtes pas pacsés, vous allez procéder à une vente, et vous allez payer environ 7% sur la moitié de la maison.

allez voir un notaire, il vous conseillera sur le plus simple et le plus avantageux;